

BILAN DE COMPÉTENCES AGRÉE PAR UNIFAF

Pour tous renseignements :


Delphine LECOURTOIS
Coordonatrice de formation
Tél. : 07 70 97 70 01
delphine.lecourtois@azimut-fr.net

Patrick INDACO-GUILLOUX
Direction / Services externalisés / Développement
Tél. : 06 60 16 42 79 - patrick.indaco@azimut-fr.net
Tél. bureau : 04 88 15 12 31 - Fax : 04 88 15 12 32



Centre de formation spécialisé dans les secteurs médico-social et sanitaire

www.azimut-fr.net

L'agrément Centre de Bilan de Compétences a été accordé à AZIMUT par 



Centre de formation spécialisé dans les secteurs médico-social et sanitaire

La vision du bilan de compétence

« La démarche « Bilan de compétences » vise à soutenir les individus face aux réalités du marché du travail et à ses différentes évolutions. Les personnes sont amenées régulièrement à questionner le sens qu'elles attribuent au travail et la direction qu'elles souhaitent donner à leur carrière. Ce questionnement éveille chez l'individu un besoin d'être accompagné pour mieux faire le point sur ses compétences et pour déterminer ensuite un projet professionnel ou même un projet de vie. »

Valérie Costela

Qui sommes nous ?

AZIMUT est un organisme de formation intervenant notamment dans les secteurs sanitaires, médico-social et social.

Forts d'une expérience de plus de 20 ans dans le domaine de la formation professionnelle nous pourrions mettre à votre service les compétences d'une équipe pluridisciplinaire ayant une connaissance approfondie de l'accompagnement individuel et du secteur de l'emploi et de la formation grâce à la richesse et à la diversité des parcours professionnels de nos différents intervenants.

L'équipe bilan de compétences au sein d'AZIMUT

Patrick INDACO-GUILLOUX :
Directeur de l'association, responsable des services externalisés.
Responsable en Ingénierie de Formation.

Sophie ALBARET :
Assistante administrative et communication.

Jessica HARNOIS :
Chargée des relations avec les établissements, responsable du développement.

Delphine LECOURTOIS :
Coordinatrice Formatrice. Diplômée en psychologie et en ingénierie sociale.

Véronique VIAL-BOUQUET : Coordinatrice Formatrice.
Diplômée en ingénierie sociale.

Karine Cavoit : Psychologue du travail.

Valérie COSTELLA : Formatrice, Coach professionnel,
Diplômée en PNL et ressources humaines.



Où nous trouver ?

• Accès par les autoroutes A55 et A7 (5 minutes en voiture de l'autoroute A7 et à environ 10 minutes de l'autoroute A55).
Parking «visiteurs» dans l'enceinte de l'établissement.

• Bus RTM, N° 33 et N° 34.
Arrêt Monet-Florida.

LES OBJECTIFS DU BILAN

Le bilan de compétences doit vous aider à :

- exprimer vos ressources et limites personnelles et environnementales
- mettre en évidence vos compétences, vos valeurs, vos potentiels, vos attentes
- expliquer, analyser votre personnalité, vos comportements et leurs effets sur votre environnement relationnel et professionnel
- clarifier votre projet en ouvrant des perspectives nouvelles
- favoriser la confiance en soi et à vous valoriser
- planifier et organiser votre projet professionnel

Le bilan de compétences peut permettre une évolution professionnelle ou ouvrir sur une démarche de validation des acquis de l'expérience ou de formation.

Le déroulement du bilan de compétence

Le bilan se déroule sous forme d'entretiens individuels et interactifs et de séances collectives, ponctués d'exercices, d'analyse et de mises en situation.

Il dure 24 heures réparties en séances de 2 h 00 en moyenne. Le bilan s'accomplit sur une durée de 2 à 3 mois en fonction des besoins et du contexte de la demande. Il peut se dérouler pendant ou hors temps de travail pour les personnes en activité.

Les 24 heures ne tiennent pas compte d'un travail personnel indispensable à réaliser tout au long de ce parcours.

Les résultats du bilan sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un employeur sauf demande expresse de la personne concernée.

Les étapes principales du bilan :

> **La phase préliminaire : Les parcours professionnel et individuel sont explicités pour comprendre** l'évolution professionnelle et l'histoire de la personne accompagnée pour qu'elle se réapproprie ses ressources, ses limites et son évolution.

> **La phase d'investigation et de projection** : Les compétences sont identifiées et le projet est mis en évidence.

> **La phase de formalisation d'un projet** : Le plan d'action est défini. Il s'agit d'accompagner la personne pour organiser et planifier son projet.

Les conditions d'accès au bilan de compétences

Pour bénéficier d'un congé de bilan de compétences, vous devez justifier de 5 années consécutives ou non en qualité de salarié dont 12 mois dans l'entreprise.

Vous devez respecter un délai de franchise de 5 ans entre deux congés de bilan de compétences.

Financement

Le bilan de compétences peut être financé dans le cadre de la formation continue (DIF, plan de formation) par votre OPCA ou dans le cadre d'un dispositif de financement spécifique :

«le congé bilan».